

Compte-rendu de la réunion du mercredi 9 octobre 2024

« Réunion des usagers du domaine portuaire communal concédé »

Présents :

- **La Commune** : M. Julien LE MÉTAYER, Maire, Mme Isabelle DELANNOY-CORBLIN (Adjointe déléguée à la Vie Locale-Tourisme-Gestion du Port), M. Jean-Pierre GOUPIL (Adjoint délégué aux travaux_ Urbanisme), Julien GLAUMÉ (Directeur Adjoint Services techniques), Christelle BLAI (Service Finances)
- **Le Bureau du port** : M. et Mme Alain et Michelle BARA
- **Les Représentants des usagers** : M. Guy CASTERES
- **Le Représentant de l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux intérieures (ANPEI)** : M. Alain VILAINE
- **Le Représentant des Associations de Bateaux Patrimoniaux** : M. Lionel HAAS, Trésorier d'Erdre Voiles Passion
- **Usagers présents** : environ 30 personnes

Absents excusés : M. Christian JACOB, Conseiller Municipal, M. Claude BERNARD, Représentant des usagers

1. LES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE

Le Conseil portuaire est une instance de concertation qui se réunit annuellement à l'initiative du Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique, autorité propriétaire et concédante du Domaine public fluvial de l'Erdre.

Pour Sucé-sur-Erdre les membres sont les suivants :

- Commune :
 - M. Julien LE MÉTAYER, Maire,
 - Mme Isabelle DELANNOY-CORBLIN (Adjointe déléguée à la Vie Locale_ Tourisme_ Gestion du Port),
 - M. Christian JACOB (Conseiller Municipal),
 - Nadège BOUILLON, Directrice Générale des Services,
 - Maryline COTTIN et Christelle BLAI au titre du service Finances,
 - Julien GLAUMÉ, au titre des Services Techniques.
- Bureau du port : M. et Mme Alain et Michelle BARA (Bretagne Fluviale),
- Représentants des usagers : MM. Guy CASTERES et Claude BERNARD ; M. Alain VILAINE (ANPEI) ; M. Lionel HAAS (EVP)

2. GESTION DU DOMAINE PORTUAIRE CONCEDE

Le marché de prestations de services relatif à la gestion du Domaine Portuaire a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée maximale de 5 ans (fin au 31/12/2025). Ce marché a été attribué à Bretagne Fluviale.

Rappel est fait des différentes coordonnées du Bureau du Port :

- Téléphone : 07.71.10.07.35
- Adresse mail : bureauduport@suce-sur-erdre.fr

3. FREQUENTATION DU DOMAINE PORTUAIRE

La fréquentation du Domaine Portuaire marque une légère baisse en 2024. Les recettes ont baissé +8% (chiffres arrêtés au 17/09/2024) s'expliquant par une baisse de fréquentation (notamment baisse des AOT annuelles, surtout à la Gamotrie et sur corps-mort).

Un tableau de la fréquentation établi par le Bureau du port est présenté et commenté (cf. annexe n°1).

- Au 17/09/2024, sur les 301 places disponibles sur le Domaine Portuaire concédé, il convient de noter que 210 sont des abonnements annuels (contre 218 en 2023).
- Casiers à annexes : 12 places disponibles en aval et 14 en amont. A ce jour, ces casiers sont tous occupés.

Mme DELANNOY-CORBLIN rappelle à nouveau cette année l'impossibilité d'augmenter le nombre de casiers, au vu des nombreuses contraintes relatives à la protection du site et de l'environnement. Par ailleurs, elle indique que la solution de la mutualisation des annexes trop compliquée à mettre en œuvre n'a pas été retenue.

- Escales des bateaux à passagers :

Les escales de bateaux professionnels ont bien augmenté.

En effet, les bateaux Nantais ont fait 24 escales en 2024 (contre 2 en 2023).

Le succès de l'activité des Passagers de Bullops reste conséquent au vu du nombre d'accostages réalisé sur le quai Passagers Allée du Vétille 39 en 2024.

Spirit of Victoria a fait deux escales en 2024.

- Escales Plaisanciers :

Les escales de plus de 48 heures en période hivernale 2023 sont de 11 mois. Ces « escales » sont bien moindres qu'en 2023 (en 2023, les bateaux de Nort-sur-Erdre ont été accueillis à Sucé sur Erdre le temps des opérations de dragage).

Les escales de plus de 48h (de moins de 8 jours) durant la période du 01/04 au 17/09/2023 représentent seulement 28 jours (pour 9 bateaux).

Les escales de – de 48 heures représentent 179 jours dont 140 jours pour des visiteurs extérieurs (contre 190 jours dont 127 pour des visiteurs extérieurs en 2023).

Mme DELANNOY-CORBLIN et Mme BARA concluent que la fréquentation en saison a été plus faible que celle des années précédentes (sauf 2023, année de fermeture du canal) du fait d'une météo très capricieuse.

- Stationnements destinés aux professionnels

Il est mis à disposition, moyennant une contrepartie financière :

- o Bretagne Fluviale : 16 places sur ponton et 5 corps-morts aux Vaux soit 21 places au total
- o Ruban Vert, 20 places sur ponton
- o Lar Boat : 1 place sur ponton visiteurs port aval
- o Les Passagers de Bullops : 1 place sur corps-mort port aval.

4. INSTAURATION D'UNE LISTE D'ATTENTE PAYANTE

Depuis le 1er janvier 2019, la liste d'attente est payante par secteur. Le tarif est de 18 € par année, proratisée en fonction du mois d'inscription

35 demandes d'inscriptions ont été réalisées sur 2024.

Actuellement, il reste 30 personnes sur liste d'attente (27 en ponton et 3 en berge).

5. VENTES DES BATEAUX

- 3 ventes de bateaux ont été enregistrées cette année (contre 6 en 2023).

6. MISE EN FOURRIERE

- Une mise en fourrière en 2024.
- RAPPEL : il est impératif de s'enregistrer au bureau du port. Un bateau ne peut occuper l'espace public sans autorisation préalable.
-

Concernant la Cambuse, Mme DELANNOY-CORBLIN et M. LE MAIRE exposent qu'une procédure est en cours, menée par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique, compétent en matière de la police portuaire. La décision de justice est toujours attendue.

Une procédure de déchéance de propriété est en cours à la Gamotrie.

7. POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET LES OPERATIONS REALISEES EN 2024

- Travaux sur bouées et corps morts pour 55 251 €TTC (Fourniture et pose de Défense Delta ponton Quai Cricklade = 10 794,60 €TTC _ Remplacement de 11 bouées Quai Bliesransbach = 7 383,60€TTC _ Fourniture et pose d'un ponton à la Doussinière + déplacement du ponton modélisme à Mazerolles + fourniture et pose d'une passerelle sur le ponton modélisme = 17 122,80 €TTC _ Fourniture et pose de 2 catway 10 m ponton usagers Quai Bliesransbach + déplacement des 2 catways existants sur le ponton visiteurs = 19 320,00€TTC _ Réparation du ponton usagers Quai Bliesransbach = 630,00€TTC
- Autres travaux : 15 390,13€TTC = Installation vidéoprotection Port Centre-Ville.
- Autres : Etude diagnostic PORTS PROPRES = 20 220,00 €TTC _ (NB : Subvention Agence de l'Eau 70% du montant HT soit 11 795,00 €) _ Panneaux signalétique cyanobactéries = 2 067,43 €TTC _ Etude avant travaux de confortement ponton Gamotrie = 3 300€TTC _ Etude stabilité quai Cricklade (suite mouvement fissuration) = 2 280€TTC _ Expertise pontons rapport visite à flot = 4 524 €TTC.

M. VILAIN prend la parole pour indiquer quels sont les travaux qui ne sont toujours pas faits ou qui mériteraient d'être revus : petits catways du ponton usagers quai Bliesransbach positionnés en bout de ponton visiteurs : le positionnement ne lui paraît pas opportun car difficile de manœuvrer notamment lors des Journées du Patrimoine (et ce d'autant plus que le Département n'avait pas retiré les corps-morts utilisés lors des Rendez-Vous de l'Erdre). Il propose de déplacer ces petits catways au plus proche du quai.

Mme BLAI indique que ce sujet sera remonté en réunion bilan des Rendez-Vous de l'Erdre afin que cela ne se reproduise pas en 2025.

Mme BARA indique que c'est le Bureau du Port qui a trouvé judicieux de les positionner en bout de ponton pour permettre aux grands bateaux d'accoster en bout de quai.

M. VILAIN précise que ce n'est pas aisé du fait de l'implantation de la signalétique en bout de ponton et du fait que les catways ne constituent pas un linéaire continu.

Julien GLAUMÉ indique que ce sujet sera revu avec le prestataire qui intervient sur le port.

M. VILAINÉ indique également qu'une échelle de sécurité manque sur le ponton usagers, quai Bliesransbach, que la passerelle de ce ponton est mal fixée, et que soient ajoutés des taquets au niveau des nouveaux catways installés. Ces nouveaux catways semblent plonger à leur extrémité : il faudrait vérifier. Il indique par ailleurs qu'il serait opportun de retirer la végétation qui pousse sur les perrés des quais, afin de ne pas les endommager. Il ajoute qu'à la Gamotrie, il serait plus opportun d'installer un petit ponton pour pêcheurs.

Julien GLAUMÉ répond que c'est ce qui est envisagé.

Julien GLAUMÉ prend note de ces différents sujets qui seront vérifiés avec le prestataire en charge des travaux sur les pontons et catways. Il précise que le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique a fait réaliser un diagnostic des équipements portuaires, et qu'une série de travaux de correction est déjà prévue.

Pour ce qui concerne la vidéo-protection, M. LE MAIRE indique que ce projet a pris du retard du fait notamment de difficultés d'approvisionnement sur certains composants. Ainsi, le nouveau calendrier prévoit une mise en place en décembre 2024. M. le Maire indique qu'il y aura une caméra vers le port aval et le port amont. Il est précisé que les bandes enregistrées ne sont conservées que 30 jours. Aussi, il est important de vérifier régulièrement son bateau et porter plainte dès constatation des dommages ou vols. Seule la Gendarmerie peut avoir accès aux enregistrements.

Les représentants des usagers indiquent que la borne à eau et électricité du ponton visiteurs à besoin d'être réparée à nouveau, et qu'il faudrait changer le cadenas afin de bloquer le panneau Rouge et vert du quai passagers.

8. POINT SUR LES ANIMATIONS REALISEES EN 2024

- Rendez-vous de l'Erdre 2024 : environ 160 bateaux accueillis le vendredi soir à Sucé sur Erdre (200 en 2023 et 139 bateaux en 2022) _ Navettes lors des RDVE 2024 : près de 800 passagers + activités nautiques proposées par le Comité Départemental de Voile 44, le Club de Canoé kayak et le Club Nautique de Mazerolles le samedi et dimanche.
- Pardon de la Batellerie : 4-5 mai 2024
- Swim for the Planet : 27 avril 2024
- L'œuvre DANA conçue et réalisée par l'artiste Cédric Le BORGNE, a été installée tout l'été dans les arbres sur le quai Bliesransbach, port aval.
- Journées Européennes du Patrimoine : avec les associations : Erdre Voile Passion, Erdre et Nature, Les Passagers de Bullops, Rowing Club, l'association Vieilles Coques-Vieux Gréments, et une vingtaine de bateaux, ce sont 300 personnes qui ont pu profiter de balades sur différents types de bateaux
- Stationnement du bateau le Vétille.

9. PROJETS DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2025

- Reprise de la berge sous ponton de la Gamotrie suite à l'étude diagnostique
- Travaux à réaliser à l'issue de l'inventaire ACCOAST (voir diapos suivante)
- Travaux à réaliser à l'issue du Diagnostic Port Propre
- Etude diagnostic de reprise du pierré quai Cricklade
- Etude diagnostic darse Mazerolles
- Renforcement des interventions en berge de la Gamotrie

=> L'ensemble de ces travaux restent à chiffrer et à faire valider préalablement par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique.

10. AUTRES PROJETS POUR L'ANNEE 2025

Le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique souhaite faire labelliser « PORTS PROPRES » l'ensemble de ses ports.

Le Port de Sucé sur Erdre s'est donc engagé dans cette démarche qui se déroule en 5 étapes :

- 1) Étude diagnostic environnemental (*cette étude est actuellement en cours*)
- 2) Moyens de lutte contre les pollutions chroniques (conteneurs et tri des déchets, pompes à eaux usées, sanitaires, aire de carénage, ...)
- 3) Mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, économies d'eau et économie d'énergie
- 4) Formation du personnel portuaire
- 5) Sensibilisation des Usagers du Port

Mme DELANNOY-CORBLIN rappelle que la protection de l'environnement est de la responsabilité de tous. Julien GLAUMÉ précise que dans un but de sensibilisation, il est envisagé par la Ville, de poser des clous avec le message : « ICI COMMENCE L'ERDRE ».

11. REDEVANCES ET TARIFS PORTUAIRES POUR L'ANNEE 2025

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs en 2025, du fait de deux années de hausse tarifaire pour suivre l'inflation. Les tarifs Escalé ont été revus afin d'être cohérent avec les tarifs de Nantes et Nort sur Erdre : 3 tranches ont ainsi été réalisées.

Mme DELANNOY-CORBLIN rappelle que ce projet de ne pas augmenter les tarifs doit être préalablement validé par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique en Conseil Portuaire avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Un usager fait une demande de tarif Basse Saison pour l'utilisation des pontons en hiver, pour ceux qui sont sur corps-mort. Il lui est répondu que cette demande doit être étudiée.

Mme DELANNOY-CORBLIN ajoute qu'une tarification Haute Saison sera mise en œuvre pour les AOT mensuelles, et qu'une proratisation des AOT annuelles pour les arrivées en cours d'année sera prévue.

Un usager soulève la question de la possibilité de mettre en place le prélèvement pour les AOT annuelles. Les Services doivent se renseigner sur cette solution.

M. VILAINE s'interroge sur la question de la gratuité de 48H par mois glissant : le Syndicat Mixte veut-il conserver cette gratuité ? Sachant que NGE à Nantes n'applique pas cette gratuité. Il faut noter que Nantes Métropole subventionne NGE, l'exploitant du port de Nantes afin de permettre l'équilibre budgétaire. Il rappelle également la baisse de la qualité du service aux usagers à Blain.

Etat des recettes perçues au titre des redevances de stationnement :

Recettes 2024 : 97 899 € (au 17/09/2024)

Rappel 2023 : 105 731,38 €

Rappel 2022 : 94 118,82 €

Rappel 2021 : 86 390,57€

Rappel 2020 : 83 082,73€

Au 17/09/2024, baisse de 8% par rapport à 2023 qui s'explique par une baisse de la fréquentation, notamment baisse des AOT annuelles, surtout à la Gamotrie et sur corps-mort. Et du fait que les bateaux de Nort sur Erdre avaient été accueillis en 2023 (pendant l'opération de dragage). Ce qui n'a pas été le cas en 2024.

12. FIN DU CONTRAT DE DSP GESTION DU PORT

M. LE MAIRE prend la parole au sujet de la fin du contrat de Délégation de Service Public (DSP) attribué en 1995 par la Région des Pays de la Loire à la Commune. Ce contrat va se terminer le 31/12/2025. Il expose que la Commune souhaite conserver la gestion de son port. Cependant, une consultation va être lancée d'ici fin 2024 par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique, ouvrant la mise en concurrence.

Mme DELANNOY-CORBLIN rappelle que la Commune craint de perdre la main sur la gestion du port, et craint de voir arriver un exploitant qui aurait des ambitions commerciales fortes. Elle ajoute que la Commune souhaite se battre pour obtenir ce nouveau contrat de DSP.

M. LE MAIRE précise que pour les habitants de Sucé sur Erdre, le port c'est la Ville.

M. VILAINE rappelle que le port de Blain, confié à un acteur économique très peu présent, est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Il milite pour une gestion de proximité.

Un usager lance l'idée de faire signer une pétition.

13. RAPPELS DIVERS

La Commune a mis en œuvre un nouveau Règlement du Port à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme DELANNOY-CORBLIN indique qu'un projet de service de mutualisation de bateaux pour pêcher est en cours de réflexion.

Une nouvelle plaquette et des fanions sont à la disposition des usagers du Port. La plaquette a été complètement refondue pour laisser une place importante aux services présents sur la Commune, rappeler les règles de navigation et élargir aux autres activités et lieux emblématiques communaux.

QUESTIONS DIVERSES DES USAGERS DU PORT

- **Question des sédiments (Dragage/Port Propre)** = > Mme DELANNOY-CORBLIN rappelle qu'une étude pour un dragage réalisée en 2022-2023 mettait en évidence que les sédiments en port centre-ville notamment étaient pollués. Si les études et le dragage lui-même était à la charge du Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique, le traitement et le transport des sédiments en décharge spécialisée aurait coûté très cher à la Commune. Aussi, il a été convenu avec le Syndicat Mixte de réaliser des bathymétries annuelles afin de vérifier la nécessité d'un dragage.
M. CASTERES indique que le Vétille a tout juste assez d'eau.
M. BARA répond qu'à cet endroit il y a de la roche, donc pas de sédiments.
M. VILAINE demande si les sédiments ne peuvent pas être enlevés par les Services Techniques.
Julien GLAUMÉ répond que c'est impossible car fortement réglementé (cf Loi sur l'Eau).
- **Vidéo-Protection** = > En réponse à un usager, M. LE MAIRE précise que des panneaux informant de la mise en place d'un système de vidéo-protection seront positionnés aux entrées de bourg. Il confirme également qu'il n'y aura pas de CSU (Centre de Supervision Urbain). Le but de la vidéo-protection est bien de dissuader et aider aux éventuelles enquêtes. Les bandes sont conservées pendant 30 jours seulement, il faut donc bien déposer plainte dans ce délai maximum.